

Michel Dakar
9, Route de Barre-y-va
Villequier
76490 Rives-en-Seine
Tél : 02 32 70 82 35

Villequier, le 15 janvier 2024

LRAR 1A 192 804 9181 1

Monsieur le Général Stéphane Gauffeny,
Commandant de région de Gendarmerie Normandie
Caserne Sarraill à Rouen

Objet : Affaire en cours en correctionnelle du trafic de stupéfiants associant la mairie de Canteleu

Monsieur le général,

J'habite la commune de Rives en Seine, dont le maire, monsieur Bastien Coriton est le mari de madame Virginie Coriton, qui est depuis 2010 attachée au cabinet du maire de Canteleu, madame Mélanie Boulanger, en tant que chargée de la communication.

J'ai eu affaire avec monsieur Coriton en 2018 dans une procédure administrative où apparaît un faux en écritures publiques commis par une autorité au cours de ses fonctions, le faux en question étant le dossier complet de la procédure au Tribunal administratif de Rouen, cette affaire ayant été jugée par monsieur Jean-Louis Joëckle, alors Président du Tribunal administratif, ce faux ayant été dénoncé par moi-même par écrit durant la procédure, cette dénonciation documentée étant donc une partie du dossier de la procédure conservé aux archives du Tribunal administratif de Rouen, monsieur Joëckle m'ayant donné gain de cause concernant la procédure (Monsieur Joëckle est parti à la retraite quelques mois après ce procès).

Je suis donc systématiquement, toujours, sur la longue durée, et de très près tout ce qui concerne monsieur Coriton et son environnement.

En 2019, a été ouverte une enquête concernant un trafic de stupéfiants de dimension internationale, dont sa direction est sur le territoire de Canteleu. Cette affaire est actuellement au stade d'être jugée au tribunal correctionnel de Bobigny (Seine-Saint-Denis - 93), la maire de Canteleu ainsi qu'un de ses adjoints étant présumés complices de ce trafic.

Je joins en annexe un article du site Internet Le Poulpe du 12 janvier 2024, qui fait le point sur cette affaire.

Ce qui suit est une énumération d'évènements, de situations et de dates qui concernent quatre individus (monsieur Christophe Bouillon, madame Mélanie Boulanger, monsieur Bastien Coriton, madame Virginie Coriton).

1 - 2019 à 2021

2019

Ouverture de l'enquête sur le trafic de stupéfiants à Canteleu

2020

Madame Virginie Coriton, femme de monsieur Bastien Coriton, attachée au cabinet du maire de Canteleu depuis 2010, intègre la réserve opérationnelle de la Gendarmerie nationale, dont localement, monsieur le général, vous avez la responsabilité directe

2020

Monsieur Christophe Bouillon, ex-maire de Canteleu jusqu'en 2014 cesse d'être député et devient maire de Barentin

2020

Monsieur Bastien Coriton qui était suppléant du député monsieur Bouillon, cesse d'être député (au bout de 5 jours) et reste maire de Rives-en-Seine

2021

Madame Mélanie Boulanger est placée en garde à vue

2021

Monsieur Bastien Coriton intègre le réseau national inter-milieux sociaux dénommé « Cercle K2 », fondé et dirigé par un militaire français anciennement impliqué dans le renseignement militaire

2 - Antécédents

2 - 1 Préambule et synthèse

Selon les deux juges d'instruction de Bobigny, le trafic de stupéfiants était en place au moins depuis 2008 et était connu de madame Mélanie Boulanger (seule ?) depuis 2008, cela ayant logiquement une implication à éclaircir avec monsieur Christophe Bouillon, qui a été maire de Canteleu de 2001 à 2014, madame Mélanie Boulanger ayant été collaboratrice parlementaire de monsieur Bouillon qui a été député de 2007 à 2014

2 - 2

Monsieur Christophe Bouillon

Premier secrétaire de la Fédération du Parti socialiste Seine Maritime de 1997 à 2015

Maire de Canteleu de 2001 à 2014

Député de 2007 à 2020

Maire de Barentin depuis 2020

2 - 3

Madame Mélanie Boulanger

Mariée à monsieur Nicolas Rouly, élu à la Métropole de Rouen, maire de Grand-Quevilly, la place forte de la Fédération du Parti socialiste de la Seine-Maritime (anciennement le socle local de monsieur Laurent Fabius jusqu'en 2016 - adjoint, maire, député, président de la Région, président de la CREA - Communauté d'agglomérations Rouen Elbeuf Austreberthe, conseiller départemental, secrétaire général du Parti socialiste, premier ministre et autres ministères (affaires étrangères, économie, industrie), président de l'Assemblée nationale, député européen, président de la COP 21, actuellement président du Conseil constitutionnel)

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/membres/laurent-fabius>

Collaboratrice parlementaire du député Christophe Bouillon (député de 2007 à 2020) et travaille (pas de précisions) dans les territoires urbains de Rouen et Val-de-Reuil

Maire de Canteleu de 2014 à 2024 (en fonction à ce jour)

Directrice du service culturel et sportif de la commune de Val-de-Reuil (Eure - 27), en 2022

2 - 4

Madame Virginie Coriton

Elle rencontre (version publiée officielle) à l'Armada 2008 [une manifestation de diversion des masses, nautique sur la Seine, du Havre à Rouen pendant une semaine tous les quatre à six ans] monsieur Bastien Coriton, mariée en 2010 avec ce dernier

Attachée au cabinet du maire de Canteleu, alors monsieur Christophe Bouillon, à partir de 2010, en charge de la communication, encore en place actuellement

Gendarme réserviste opérationnelle en 2020

2 - 5

Monsieur Bastien Coriton

Élu maire de Caudebec-en-Caux en 2008

Fusion des communes de Caudebec-en-Caux, Villequier et Saint-Wandrille-Rançon en 2016, devenant Rives-en-Seine - donc depuis 2016, maire de Rives-en-Seine.

[Nota Annulation de la fusion par le Conseil d'État en 2021 pour non respect de la procédure initiale de fusion en 2016 (non consultation préalable à la fusion et obligatoire pour avis sur la fusion, d'un organe collégial administratif associant élus et représentants syndicaux des employés territoriaux, débattant dans l'intérêt des salariés, dont monsieur Coriton était membre en tant qu' élu - Comité technique du Centre de Gestion Territoriale CDG - 76). En contradiction avec cet arrêt du Conseil d'État qui est par essence définitif, la fusion est toujours effective (origine : arrêté de 2019 du Préfet de la Seine-Maritime maintenant la fusion, extrait : « *régulariser le vice de procédure* »). La suite de cette procédure de défusion, selon l'association locale de citoyens qui a diligenté la procédure administrative, devrait se déporter devant une juridiction supérieure au niveau de l'Europe]

Monsieur Bastien Coriton avant 2012

Membre du Secrétariat fédéral du Parti socialiste de la Seine-Maritime, en charge des élections

En 2012 premier secrétaire fédéral adjoint de la Fédération du Parti socialiste de la Seine-Maritime

2007 à 2020, suppléant du député Christophe Bouillon

[Nota : Démissionne en tant que député en 2020 au bout de 5 jours de fonction]

Collaborateur de la sénatrice Nelly Tocqueville (2014 à 2020)
[Nota : Inscription au chômage en 2020 du fait de la perte de son revenu salarié en tant que collaborateur de la sénatrice non-réélue]

Inscription Cercle K2 en 2021, section « Centre d'études stratégiques de la Marine (CESM) », 2021/2022

<https://cercle-k2.fr/users/single/1383/Bastien-Coriton>

[Nota : Cercle K2, sa présentation sur son site Internet
- « Le Cercle est non partisan et n'a pas vocation à soutenir une doctrine ou une personne en particulier. C'est un lieu d'échanges où la parole doit être libre et donc plurielle »
Général Jean-Pierre Meyer, Président du Cercle K2
- «Le Cercle K2 développe des espaces de rencontre et de dialogue entre professionnels issus de tous horizons. Le cercle est pluridisciplinaire (plus de 50 professions représentées et plus de 2000 membres), intergénérationnel (Chemin K2, Parcours K2...) et international (plus de 30 pays représentés) »]

Conclusion

Je ne peux que constater que depuis 2008, selon les juges d'instruction de Bobigny, le trafic de stupéfiants sis à Canteleu était supposé connu par une personne seule, madame Mélanie Boulanger, laquelle appartient pourtant à un cercle très étroit constitué de personnages dont les activités, les raisons sociales, les vies privées, sont imbriquées, voire fondues les unes dans les autres, de plus qu'en 2008, madame Boulanger occupant une fonction subalterne dans ce cercle, on ne peut qu'être tenté logiquement de supposer que ce trafic était d'autant plus connu par les autres membres de ce cercle que leurs statures étaient bien plus prédominantes que celle de madame Boulanger en son sein.

Ce trafic se caractérise par sa durée importante et donc la durée de sa totale impunité, qui impressionne (16 ans).

Il a fallu une circonstance relevant du hasard pour que ce trafic soit dévoilé, et que cette circonstance se produise de plus au-dehors de Canteleu, voire de la Seine-Maritime, et qui plus est à Bobigny, une ville particulièrement surveillée par l'OFAS (police judiciaire chargée des stupéfiants) et le bureau de liaison pour les stupéfiants en agglomération parisienne réunissant les parquets de Paris, Bobigny et Créteil.

On peut penser que sans ce concours de circonstances, ce trafic continuerait à prospérer à l'heure qu'il est.

Je m'excuse à l'avance des erreurs possibles factuelles si elles existent, faites au sein de ce courrier. Je ne suis pas moi un service d'enquête, et je ne peux me servir que des sources ouvertes, ou profiter d'informations provenant de personnes intègres qui communiquent et en prises avec ces évènements.

Je fais parvenir aux personnes citées dans ce courrier, des copies de celui-ci, afin qu'elles me fassent part de mes erreurs et puissent faire des observations, si elles le souhaitent.

Je communique aussi des copies aux juges et parquet de Bobigny, à la presse et dans le milieu politique local, régional et national, au Cercle K2, et à la Gendarmerie de Caudebec-en-Caux.

Bien des interrogations restent à ce stade ignorées, par exemple :

A quelles catégories de contreparties appartient celles qui ont permis à ce trafic de prospérer, car il ne peut qu'exister des contreparties, on ne peut imaginer une protection bénévole ?

Ce qui vient à l'esprit sont les catégories électives et pécuniaires (profit annuel net d'impôts environ un million d'euros), mais on peut en concevoir d'autres.

Quelles ont été les conséquences indirectes de l'éventuelle contrepartie élective, ces conséquences sont-elles toujours opérantes, et quelles sont les ampleurs de ces conséquences, commune, métropole, département, région, nation, organisations intercommunales, autres ?

Madame Boulanger, dans cette affaire à son état présent, semble endosser un habit mal taillé et qui lui est trop grand, elle fait penser à ce qu'on nomme trivialement un fusible, un lampiste, un bouc émissaire, quelqu'un qui porte le chapeau.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le général, l'expression de mes sincères salutations.

Annexe : article de Le Poulpe du 12 janvier 2024, feuillets 7 à 9

Annexe :

Article de Le Poulpe :

Trafic de stupéfiants à Canteleu : Mélanie Boulanger devant le tribunal

Par La rédaction du Poulpe - le 12/01/2024 à 14h55

<https://www.lepoulpe.info/trafic-de-stupefiants-a-canteleu-melanie-boulanger-devant-le-tribunal>

La maire de Canteleu, Mélanie Boulanger et son adjoint, Hasbi Colak devront comparaître devant le tribunal correctionnel dans les prochains mois.

Les deux juges d'instruction du tribunal judiciaire de Bobigny (Seine-Saint-Denis) viennent de suivre les réquisitions qu'avait formulées le parquet il y a plus de deux semaines, fin décembre, dans l'affaire du vaste trafic de stupéfiants à Canteleu (Seine-Maritime). Ce vendredi 12 janvier 2024, ils ont en effet ordonné le renvoi devant le tribunal correctionnel de la maire socialiste de la cité normande, Mélanie Boulanger, et de l'un de ses adjoints, Hasbi Colak, en « *qualité de complice(s), pour la commission des infractions de trafic de stupéfiants* ».

Les deux élus, mis en examen depuis avril 2022 sur la base d'écoutes téléphoniques - une affaire largement documentée par *Le Poulpe* ([là](#), [ici](#) et encore [là](#)) -, figurent dans ce dossier où apparaissent en tout 19 personnes soupçonnées d'avoir participé, à des degrés divers, à un vaste réseau criminel aux ramifications internationales, dirigé par la famille Meziani et ayant sévi durant de longues années depuis Canteleu, commune populaire de l'agglomération rouennaise. Toutes sont renvoyées devant le tribunal correctionnel de Bobigny. Toutes restent présumées innocentes à ce stade de la procédure.

Il est reproché à Mélanie Boulanger « *de s'être, à Saint-Denis, en Seine-Saint-Denis et en Seine-Maritime, du 24 septembre 2019 au 8 octobre 2021, en tout cas sur le territoire national et depuis un temps non couvert par la prescription, rendue complice du délit d'acquisition non autorisée de stupéfiants, du délit d'offre ou cession non autorisée de stupéfiants, du délit de détention illicite de stupéfiants et du délit de transport non autorisé de stupéfiants* », et ce « *en l'espèce notamment en fournissant des informations aux trafiquants sur les contrôles de police,*

.../...

.../...

en les prévenant de la pose de caméras de vidéosurveillance ou en retardant l'installation de celles-ci, en demandant aux policiers d'éviter les contrôles sur certains secteurs ». Son adjoint Hasbi Colak est visé par les mêmes faits.

La lecture de l'ordonnance de renvoi des juges d'instruction franciliens permet d'entrer dans le détail. *« Il ressort de la procédure que Mélanie Boulanger connaissait l'activité illicite de la fratrie Meziani et de leurs lieutenants en lien avec les stupéfiants depuis 2008-2009, »* lit-on notamment. *« Par ailleurs, Mélanie Boulanger ne conteste pas des liens directs avec la famille Meziani, à la mairie après son élection, où des échanges clairs sur l'illégalité des activités ont eu lieu. »*

Et les juges d'égrener une liste de griefs. Certains en ressortent. Ainsi, rédigent-ils, Mélanie Boulanger *« a directement sollicité le commissaire de la police nationale Julien Daubigny par un SMS, qui a été reproduit en procédure et qu'elle ne conteste pas, pour demander des comptes immédiats sur une opération de police qui avait suscité la colère de la fratrie Meziani ».*

Ou encore : elle *« a sollicité le report de pose de caméras de surveillance, au cours du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance du 1 février 2020, au niveau de l'îlot Dumas, même si elle le conteste, dans la mesure où cela ressort tant de l'audition de Julien Daubigny que des messages envoyés à Hasbi Colak et des conversations directement tenues avec Montacer Meziani. »*

Plus loin : *« elle a transmis des informations à Hasbi Colak permettant d'identifier les personnes à l'origine d'une enquête ayant donné lieu à des arrestations dans le cadre d'un trafic de stupéfiants, en précisant « moi je veux bien travailler avec eux, moi c'que j'peux te dire sur cette affaire-là, enfin. Tu peux leur dire que c'est des gens de l'église tu dis pas que c'est le curé », autrement dit en sachant que cette information allait être retransmise à ceux qui étaient à l'origine du trafic de stupéfiants. »*

Et enfin : *« elle n'a jamais déposé de plainte pour les menaces qu'elle évoque ni adressé la moindre dénonciation en application de l'article 40 du code de procédure pénale ; cet élément,*

.../...

.../...

s'il n'est pas assorti d'une sanction pénale comme cela est soutenu dans les observations, vient néanmoins étayer un contexte général de double positionnement de Mélanie Boulanger - affichant publiquement une volonté de lutter contre le trafic de stupéfiants et officieusement étant en lien direct avec certains trafiquants de stupéfiants agissant sur le territoire de sa commune et prenant des décisions guidées par le contenu des échanges avec eux. »

S'agissant de son adjoint, indiquent notamment les juges d'instruction, « *il ressort de la procédure que Hasbi Colak n'a jamais caché ses liens avec la fratrie Meziani, incluant Aziz, Montacer, Fouzia et Rachid. Plusieurs conversations interceptées révèlent que Hasbi Colak a fait l'intermédiaire entre Montacer Meziani, Camel Bey et Mélanie Boulanger sur des demandes précises de renseignements en lien direct avec une activité de trafic de stupéfiants (installation de caméras, contrôles de police dans les immeubles), qu'il a feint ne pas connaître dans son interrogatoire, alors qu'outre la notoriété locale de la famille Meziani pour leur activité délictueuse, Hasbi Colak a envoyé des messages très clairs à Mélanie Boulanger dans lesquels il la somme d'intervenir auprès de la police pour qu'elle cesse de contrôler « les grands » alors que c'est eux qui « font la police habituellement ».*

Et de poursuivre : « *Ces différents agissements et échanges téléphoniques constituent bien des actes matériels positifs de complicité, concomitants au trafic de stupéfiants, visant à le faciliter, contrairement à ce que soutient le conseil de Hasbi Colak dans des observations reçues hors délai après l'avis de fin d'information. Les investigations ont donc démontré que Hasbi Colak avait fourni des services, des informations et des véhicules aux trafiquants de stupéfiants, afin de faciliter les infractions de détention, transport, acquisition et offre ou cession de stupéfiants. »*

Dans ce contexte, le jeu de chaises musicales destiné à trouver un ou une remplaçante à Mélanie Boulanger à la tête de la mairie de Canteleu, alors que la démission de l'élue socialiste se profile, comme révélé par [Le Poulpe](#) début décembre, devrait sacrément s'accélérer.

DESTINATAIRE

Cécile Hattay
N° 6 Commandant de
région Stéphane Guiffeny
2 rue du Général Sarrail
76038 ROUEN Cedex



Numéro de l'envoi : **1A 192 804 9181 1**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

MICHEL DAKAR
3 ROUTE DE BARRE-YVA
VILLEQUIER
76490 RIVES-EN-SEINE

Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- **Par SMS :** Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS)
- **Sur internet :** www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- **Par téléphone :**
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

76490 CAUDEBEC EN CAUX, BP

DEP Date: 14H59 Prix: CRBT:
LE 15/01/24 1,60EUR R1

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.



PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT